



EDITORIAL

Chères Montmaurinoises, Chers Montmaurinois,

En réunion publique du 3 octobre 2017 à la salle des fêtes de Montmaurin, le projet d'ensemble de valorisation du Patrimoine archéologique élaboré par le **Centre des Monuments Nationaux (CMN)**, a été présenté sous la présidence de Madame la Sous-Préfète, en présence des représentants de la Préfecture (Messieurs CARRIE et COLOMBET), de la Région et de la DRAC Occitanie aux côtés des représentants du CMN. Vous avez été nombreux à participer à cette présentation, ce qui a montré, encore une fois, votre intérêt pour le Patrimoine de Montmaurin / Lespugue.

Au regard des sites gallo-romains et des collections archéologiques, tant gallo-romaines que préhistoriques, Monsieur le Préfet de Région de l'Occitanie et du Département de la Haute-Garonne Pascal MAILHOS et Monsieur le Président du CMN Philippe BELAVAL ont confirmé, chacun, les engagements qui avaient été annoncés lors de cette réunion du 3 octobre dernier, à savoir : le retour, y compris après restauration, de toutes les pièces d'origine montmaurinoise qui appartiennent à l'Etat dans le Centre d'interprétation au centre du village (bâtiment de l'ancien presbytère dont l'Etat est aussi propriétaire).

Il est à déplorer que la famille MIRO, à laquelle s'allie le premier adjoint Alain BAQUE, aient négligé et refusé toute discussion depuis juin 2016 sur les projets de valorisation du Patrimoine dans son ensemble, jusqu'à l'application de la loi ce mercredi 29 novembre sur la propriété des collections. Ces refus systématiques de discussion avec tous les partenaires de ce projet, et leurs comportements inacceptables créent des tensions préjudiciables à notre commune.

Le projet CMN commence dès aujourd'hui avec l'accès aux collections et à leur transfert à Toulouse pour inventaire et pour restauration de certaines pièces menacées de dégradations irréversibles.

Sincèrement,

Silvia Belair, Le Maire

QUAND LE DIALOGUE N'EST PLUS POSSIBLE...

Comme lors des conseils municipaux, le 1^{er} adjoint Alain BAQUE et le 2^e adjoint Bertrand MIRO, ont des comportements irraisonnables et disproportionnés. Ils se sont positionnés contre le projet du CMN à Montmaurin, du fait qu'il « enlèverait » à la famille MIRO la possibilité de garantir la préservation du Patrimoine, en revendiquant un « lien historique » avec le Musée actuel et ses collections archéologiques.

D'ailleurs, M. Alain BAQUE s'était retranché – dès 2016 - sur le fait qu'à Montmaurin nous ne pouvions pas faire sans « les Miro ». Chacun comprendra ce qu'il veut dans cette position...

Tout pouvait se poursuivre dans une dynamique concertée, sauf que :

- ❖ Les aïeux de la famille MIRO ont vendu le terrain « Lassalles » et les collections archéologiques gallo-romaines à l'Etat – et non « fait don » comme par exemple la famille FOUET et M. et Mme de SAINT-PERIER -. De ce fait, ils n'ont plus de légitimité de propriété sur les collections comme sur le site de la Villa gallo-romaine de Lassalles ;
- ❖ Thérèse MIRO, entre autres, a refusé d'être intégrée au projet initial proposé par Christian LANDES, conservateur du Patrimoine, ce qui lui aurait permis de continuer à faire visiter les expositions des collections au sein du Centre d'Interprétation territorial en collaboration avec les équipes du CMN ;
- ❖ Le document du projet CMN leur ayant été communiqué par Christian LANDES, aucune réponse n'avait été donnée par la famille MIRO comme par le 1^{er} adjoint Alain BAQUE ;
- ❖ Les réunions houleuses avec le Conservateur n'ont pas permis d'entrevoir une possibilité de ralliement de la famille MIRO à l'objectif commun, à savoir la préservation et la mise en valeur in situ du patrimoine archéologique de Montmaurin ;
- ❖ La famille MIRO avait empêché le Conservateur du Patrimoine du CMN de regrouper les vestiges en fer nécessitant une restauration, du fait de leur oxydation, pour les mener dans un laboratoire spécialisé à Toulouse (30/03/2017), jusqu'à nous obliger à prévenir la gendarmerie. En n'ouvrant pas le musée actuel, nous avons laissé la possibilité à la famille MIRO de revenir sur leur position incompréhensible, notamment quand on se veut garant de la préservation du Patrimoine communal ;
- ❖ Les sollicitations, ces dernières semaines, de la Préfecture de la Haute-Garonne vers la famille MIRO pour d'éventuelles discussions sur leur adhésion au projet n'ont pas été suivies d'effet, les membres de cette famille n'ayant jamais donné suite aux invitations proposées ;
- ❖ Revendiquer le statut d'adjoint oblige d'avoir certains comportements : entre autres, de respecter non seulement la Loi, mais également ses concitoyens. Ce qui n'est pas le cas, réitéré malheureusement envers de nombreuses personnes tant par M. BAQUE que M. Bertrand MIRO et sa famille.

Le projet ambitieux du CMN favorable à la valorisation du Patrimoine de Montmaurin, nous semble important pour l'avenir et une opportunité unique dans l'histoire de Montmaurin. Nous rappelons que ce projet global estimé à ce jour à 800.000 € est offert à la commune, sans aucune demande de contribution financière communale, ni d'investissement ni de fonctionnement. A ce jour, nous ne pouvons pas comprendre et tolérer ces agissements préjudiciables à Montmaurin, comme au travail, à la compétence de Thérèse MIRO, et à son implication ancienne et passionnée dans le fonctionnement du Musée. C'est une occasion manquée par Mme Thérèse MIRO de s'insérer dans le projet de valorisation.

Lors de la visite à Montmaurin de M. le Président Philippe BELAVAL en date du 15/03/2016, en présence de M. Christian LANDES, Mme le Maire avait exposé trois éléments qui lui paraissaient essentiels quant au projet du CMN sur Montmaurin :

- . que les collections gallo-romaines et préhistoriques ne soient pas séparées,
- . que soient préservées ces collections sur Montmaurin, et les vestiges conservés hors de la commune soient restitués,
- . que Thérèse MIRO puisse continuer à faire visiter, s'il elle le souhaitait.

Ce qui avait été entendu et accepté par les représentants du CMN, d'autant que le projet initié par le CMN allait dans ce sens.

LES ENGAGEMENTS DE L'ETAT...

Monsieur le Préfet de Région Occitanie et du Département de la Haute-Garonne Pascal MAILHOS et Monsieur le Président du CMN Philippe BELAVAL ont confirmé chacun les engagements qui avaient été annoncés lors de la réunion du 3 octobre 2017 devant une salle comble de Montmaurinois et de locaux souhaitant tous un aboutissement du projet du Centre des Monuments Nationaux. Tous les participants se souviendront de l'opposition isolée de la famille MIRO utilisant et se retranchant sur le problème de l'exploitation de la Carrière projetée.

Ces engagements réciproques sont détaillés et confirmés, à savoir :

- ❖ Les collections conservées jusqu'à présent à Montmaurin seront exposées dans le futur centre d'interprétation territorial ; la DRAC a été sollicitée pour le dépôt des collections préhistoriques,
- ❖ Les mosaïques entreposées dans les musées et réserves toulousains seront réinstallées et présentées dans la villa Lassalles,
- ❖ Le « Lion des cavernes » exposé au muséum de Toulouse, fera l'objet d'un prêt de longue durée,
- ❖ La DRAC s'est engagée, pour sa part, à confier au CMN les pièces archéologiques qu'elle abrite dans son centre de conservation archéologique à Toulouse.

de manière à proposer aux visiteurs un éventail diversifié de la richesse du Patrimoine.

L'INTERVENTION DE L'AUTORITÉ PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE

A partir de ce moment, devant cette impasse, les Services de l'Etat avec le CMN ont décidé de regrouper toutes les collections et de les transporter à Toulouse afin que le Conservateur du Patrimoine Christian LANDES puisse travailler en toute sérénité et ainsi réaliser un inventaire précis des collections archéologiques, puis faire procéder à toute restauration indispensable en vue de la préservation des vestiges.

Ce travail d'inventaire est long et important pour le récolement et pour les restaurations : c'est pourquoi il a été nécessaire d'agir rapidement pour la récupération des collections.

C'est Madame la Sous-Préfète qui a ainsi pris en charge l'opération du 29 novembre 2017, après que Madame le Maire ait ouvert le bâtiment communal en présence d'un huissier mandaté par le CMN, de la DRAC, de Christian LANDES et d'une équipe du CMN.

Devant l'opposition persistante de la famille MIRO – BAQUE et les bousculades qui s'ensuivent, s'interposant sans autre soutien qu'eux-mêmes, Madame la Sous-Préfète a fait appel aux forces de l'ordre afin que la Loi soit appliquée, comme elle le serait vis-à-vis de chacun de nous.

La famille MIRO ne peut s'en prendre qu'à elle-même de la situation actuelle, par ses agissements obligeant à recourir à la gendarmerie, et au départ momentané des collections de Montmaurin, puisque personne ne peut leur faire entendre raison.

Nous rappelons que M. Christian LANDES avait été invité à présenter le projet CMN de Montmaurin lors de la séance du Conseil municipal du 16 juin 2017, qu'aucune question ne lui a été posée, et que personne n'a contredit M. AMIEL sur le fait que « l'Etat était propriétaire des sites et des collections, et de ce fait cela ne concernait pas la commune ».

MENER DES ACTIONS PÉRENNES...

De lier les dossiers du projet CMN avec l'exploitation de la carrière, n'a aucun sens, excepté pour la Famille MIRO – BAQUE qui utilise le Dossier Carrière pour revendiquer leur légitimité sur les collections archéologiques.

Sachez que Madame le Maire qui s'oppose à l'exploitation de la carrière à Montmaurin depuis bientôt 10 ans, n'a jamais baissé les bras sur ce dossier et les services de la Préfecture comme le carrier n'ont aucun doute sur ce point.

Justement, le fait de valoriser le Patrimoine existant sur notre commune, entraînera – nous l'espérons – un élément favorable contre l'exploitation d'une carrière à Montmaurin. C'est bien là une action que nous menons avec l'ensemble des collectivités territoriales qui adhèrent totalement à cet nouvel espace de présentation au public des collections préhistoriques et gallo-romaines, en œuvrant pour son intégration dans le parcours culturel des sites commingeois et Occitans. D'ailleurs, dans cet objectif, nous consacrons beaucoup de temps pour une dynamique culturelle et touristique aux différentes commissions des collectivités locales.

De vouloir imposer la rénovation totale de la Maison Peyre, dont la destination est plus que contestable, face au projet CMN, n'a pas de sens non plus, si on choisit pour le village les solutions les moins onéreuses et les plus appropriées à la gestion de la commune.

Tout comme de parler aujourd'hui de bi-site pour le musée, proposé également par M.BAQUE : garder le musée actuel à la charge de la commune ajouté au projet CMN... Les Services de l'Etat et les collectivités ne financeront pas un deuxième musée à Montmaurin, soyez-en sûrs ! Et de toute manière, l'Etat ne renoncera pas à ses prérogatives de propriétaire des collections.

Nous souhaiterions que l'intérêt communal, donc collectif, soit une priorité pour tous les élus de la commune.

Nous attendons avec impatience, dans un premier temps, l'inventaire final de M. Christian LANDES, et dans un deuxième temps la finalisation des travaux de l'ancien presbytère avec le rapatriement des collections montmaurinoises pour exposition dans le Centre d'interprétation territorial.

Soyez assurés que nous sommes et serons vigilants sur l'ensemble des engagements pris par les services de l'Etat et le CMN, et que notre objectif global et incontournable est la mise en valeur de notre village et son développement.

Souhaitant vous retrouver en pleine forme le samedi 6 janvier 2018, Cordialement.

INVITATION

Comme chaque année, nous organisons une après-midi festive pour l'ensemble de la population et notamment pour nos Séniors qui, cette année, se déroulera :

le SAMEDI 6 JANVIER 2018

à partir de 15h00

à la salle des fêtes de Montmaurin

au cours de laquelle vous seront présentés
les vœux du Maire.

Nos Séniors recevront prochainement
une invitation et un coupon pour retirer
leur coffret dégustation.

Silvia BELAIR, Françoise DARENGOSSE et
Joséphine LOUGE

CONGES ANNUELS d'HIVER

La mairie sera fermée :
**du mardi 26 décembre 2017
au mardi 2 janvier 2018**

Réouverture
le mercredi 3 janvier 2018

LES PERMANENCES À LA MAIRIE : Mardi : 14h-17h – Mercredi et Vendredi : 14h-17h30

Mme le Maire peut également recevoir toute personne sur rendez-vous :

Tél. 05 61 88 10 84 – email : mairie.montmaurin@orange.fr

Pour les urgences : Silvia BELAIR – Tél. 06 07 23 16 07 – Portable mairie : 07 85 68 00 91

Bulletin municipal de Montmaurin – n°19 – décembre 2017 – page 4

Les versions en français et en anglais sont distribuées et à disposition à la Mairie, et consultables sur le site internet www.montmaurin.fr

Photographie : Jacques Sabloux, Série sur l'eau et la lumière.